

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 94.068

L'An mil neuf cent quatre vingt quatorze le 1er Août à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

25 Juillet 1994

25 Juillet 1994

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN Adjoints

MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT, et TAP, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. COASSIN par M. CANDAU
M. SABATHIER par M. GUEZENNEC

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO, BARON et MARCONI

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 29

Monsieur CHABANEAU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Aménagement de l'Allée de la Lasse - Appel d'Offres

VOTE : UNANIMITE

Les Services Techniques de la Ville de ROYAN ont élaboré un programme d'aménagement relatif à la réfection complète de l'Allée de la Lasse.

Les prestations à réaliser ont pour objet la fourniture et pose d'ensemble bordures et caniveaux, la construction de trottoirs revêtus de part et d'autre de la voie, la construction de la chaussée revêtue en enrobé ainsi que la création d'un collecteur eaux pluviales.

L'estimation prévisionnelle des travaux est estimée à : 850.000 francs TTC.

A cet effet, il est proposé à l'Assemblée Municipale d'adopter le Dossier de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à lancer l'appel d'offres ouvert correspondant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le Dossier d'appel d'offres ouvert
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à lancer une consultation d'entreprises par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.
- d'approuver le dossier d'appel de consultation d'entreprises établi par les Services Techniques,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer dans le cas où il serait fait utilisation de la procédure de marché négocié faisant suite à la déclaration d'appel d'offres infructueux, le ou les marchés négociés à intervenir en application des articles 104.1, 2ème alinéa du Code des Marchés Publics,
- d'imputer la dépense correspondante au titre de l'exercice 1994 du Budget primitif, chapitre 901.10, article 233.01.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 3 Août 1994
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS